

Association des Vaudoises

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **60 (1922)**

Heft 35

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-217440>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Lausanne, le général français, Lorge, prenant la suite des opérations. Le 18 mai, Sion est reprise et pillée par les Français : « J'ai su, écrit Pichard, aujourd'hui, par le citoyen Ausset, les détails de ce qui s'est passé dans le Valais depuis le moment où il s'y est rendu avec le préfet Polier jusqu'à celui où le général Lorge a pris le commandement de l'armée. » Le résident Mangourit — nous abrégons — avait demandé des secours sur la nouvelle de la prise de Sion par les insurgés. Lorsque Ausset, Perdonnet et le préfet arrivèrent, il voulait qu'on attaquât sur le champ et que pour inspirer la terreur on fit périr quelques centaines d'hommes. Perdonnet approuvait cela. Ausset fit des représentations, insista fortement sur la nécessité de négocier et de ramener les esprits égarés avant d'employer la rigueur. Il voulait d'abord lui-même aller aux avant-postes pour y parlementer, accompagné d'un habitant du pays. Les mauvaises positions et les fausses mesures qu'avait prises le commandant Bergier l'obligèrent à revenir sur ses pas, parce qu'il aurait pu être enveloppé. L'armée vaudoise dut rétrograder. Ausset obtint pour un capucin un passeport de la Chambre administrative de St-Maurice. Mangourit rendit responsables celui-ci et la Chambre administrative de St-Maurice de ce qui allait se passer. Tout se termine bien pour les Vaudois et les Valaisans patriotes. Les négociations ayant été couronnées de succès, les hostilités cessèrent. Le 23 mai, le général Lorge écrivait à la Chambre administrative du Léman pour lui faire l'éloge des troupes vaudoises. Malheureusement, le pillage de Sion avait laissé de cuisants souvenirs, et comme on accusait les soldats vaudois d'y avoir participé, il s'ensuivit des récriminations. L'un des deux chefs de bataillons vaudois, le capitaine Blanchenay, protesta que les Vaudois s'étaient conduits correctement. Le 17 juin, on lut en chaire une proclamation du Directoire exécutif, relative au pillage que quelques soldats se sont permis dans l'expédition du Valais. Ils sont fortement exhortés à restituer ce qu'ils ont pris et les agents des autorités sont invités à poursuivre les délinquants inconnus. Les restitutions devaient être opérées dans le délai de 8 jours.

Les prisonniers de Sion furent relâchés, les passions se calmèrent, mais l'année suivante les troubles devaient de nouveau renaître dans le Valais; l'action de Vincent Perdonnet prenait de l'ampleur jusqu'au moment où, rendu à la vie publique, il allait disparaître, le devoir de patriote désintéressé accompli, de la scène politique.

* * *

Le rôle joué par Perdonnet dans cette expédition du Valais ressort formellement des instructions qui lui furent données en qualité de commissaire civil par le Directoire exécutif et montrent la haute confiance que l'on avait en lui dans des circonstances décisives. Nous reproduisons plus loin le texte de ces instructions.

Mangourit, le 20 mai, dit que « l'activité du préfet du Léman et le dévouement du citoyen Perdonnet fils firent sortir de terre deux bataillons vaudois ». Lorsque des pillages attribués aux soldats vaudois sont signalés, c'est à Perdonnet que le Directoire exécutif écrit pour le prier de se livrer à une enquête sévère, au moment même où Rapinat annonce au Directoire que Mangourit a déjà pris des mesures répressives.

Nous faisons suivre les « instructions » d'un rapport circonstancié de Perdonnet, reçu par le Directoire, et où l'on pourra se rendre compte que la mission ingrate de notre compatriote vaudois, qui dut déployer beaucoup de diplomatie pour ne pas offenser l'amour-propre du résident français, lui valent les remerciements du Directoire.

19 mai. — Instructions à donner à Perdonnet comme commissaire du gouvernement dans le Valais :

1. De soumettre enfin et sans retard les rebelles.
2. D'exercer sur eux et leurs chefs les sévérités les moins destructives de la prospérité nationale et cela dans la mesure la moins arbitraire possible.
3. Protéger le pays et les habitants contre les excès et les rigueurs militaires.

4. De faire accepter la constitution et de la mettre en activité dans tout le Valais.

5. De congédier le plus tôt qu'il se pourra les troupes du Léman en les remerciant au nom du gouvernement du zèle que soit les officiers, soit les soldats, ont témoigné pour la défense de la République helvétique.

6. Il est chargé de pourvoir de la manière la moins onéreuse possible au canton du Léman à l'entretien des troupes. Il demandera qu'on fasse venir des subsistances de Savoie ou du Pays de Gex pour les troupes françaises. Il fera connaître au citoyen Mangourit l'article 5 de la stipulation signée le 8 floréal.

(A suivre.)

L. Mogeon.



POULARD ET MOTTU

MOTTU TRAVAILLE

(Suite.)

C'était, sans doute, quelque peu exagéré, mais donnait bien, cependant, l'idée de Mottu indécis et inapte. Avec Poulard, ça marchait. Il lui servait de second. Il acceptait ses suggestions, voire ses ordres. Les jours de marché, c'est Poulard qui lui disait :

— Va t'offrir pour porter ce panier.

Ou bien :

— Y a des pommes de terre, tâche d'en porter un sac ou deux...

Ou encore :

— C'est le marché aux cochons, y aura peut-être une bête à mener...

Et Mottu obéissait.

Mais Poulard disparu, les idées ne venaient pas en la cervelle un peu fruste du camarade. D'autre part, l'ennui le hantait. Depuis quelque temps, Mottu s'est pris à considérer Poulard sous un angle un peu différent que celui sous lequel il le regardait jadis. Non seulement il l'admire à cause de son entregens, de sa légère initiative. — Oh ! très modeste — de sa roubardise cousue de fil blanc, mais il s'est mis à le respecter depuis que Poulard a avoué ses désirs matrimoniaux d'autrefois. Mottu, comme presque tous ses pareils, éprouve une sorte de vénération pour les gens vivant une vie bien réglée. C'est l'hommage rendu au sommet inaccessible. Et il suffit que Poulard, il y a vingt ans, ait eu quelques imprécises velléités de mariage et d'existence honnête, pour que Mottu, dont le rêve n'atteignait jamais si haut, l'élève d'un ou deux degrés dans son estime et le trouve plus précieux encore. Mais, voilà que le sacré copin est à l'ombre. Pauvre Mottu. Désorienté, il traîne sa misère d'un bout à l'autre de la promenade, de l'air piteux d'un chien qui a perdu son maître.

C'est là que l'agent de police Lavanchy, en tournée dans le quartier découvrit notre homme. Mottu était pour l'agent de police, une vieille connaissance. Les cas n'étaient pas rares où ce brave Lavanchy avait délicatement conduit au poste le dit Mottu, titubant et brâmant après boire. Et il s'étonna de le rencontrer en un lieu où, généralement, les habitués de la Riponne ne fréquentent guère.

— Que fais-tu là, Mottu ?

Interloqué, le pauvre ne trouva mot à répondre. Il regardait l'agent, il regardait par terre, il regardait à droite et à gauche comme s'il eût cherché aux alentours une idée convenable, une façon d'excuse, car l'habitude d'être toujours pris en faute et la perpétuelle crainte d'une rebuffade ou de pis encore, l'avaient, depuis longtemps, accoutumé à s'excuser de toutes choses. Mais, cette fois, l'excuse ne venait pas. Mottu n'avait jamais eu l'idée de répondre simplement : « Je me promène ».

Et puis, d'autre part, « qui répond, appond », disent les bonnes gens, et Mottu ne tenait pas à « appondre », il ne souhaitait pas prolonger une conversation dégénérant en interrogatoire.

Les agents de police sont curieux par devoir et par goût. Mottu n'avait cure de satisfaire les curiosités de Lavanchy. Mais, en revanche, celui-ci paraissait s'intéresser au sort de Mottu.

(A suivre.)

SAMI DE PULLY.

III^{me} COMPTOIR SUISSE DE LAUSANNE

Train spécial Zurich-Lausanne. — Avec le concours de l'Office suisse du Tourisme et des secrétariats agricoles des cantons intéressés, un train spécial Zurich-Lausanne, avec des conditions spéciales, sera organisé pour permettre aux milieux de la Suisse allemande s'intéressant aux questions d'alimentation et d'agriculture de visiter le Comptoir.

Cette « Journée Suisse allemande » est fixée aux mercredi 13 et jeudi 14 septembre. Ces dates ont été choisies afin de permettre, à nos Confédérés, d'une part, d'assister à la journée officielle du 14 septembre, d'autre part, de pouvoir visiter les marchés-concours de bétail, qui auront lieu ces jours-là.

Une journée savoyarde. — Sous la présidence d'honneur de M. le Préfet de la Haute-Savoie et sous le patronage de MM. les sénateurs et députés, de M. le Sous-Préfet de Thonon et des Maires du Département, un comité d'initiative, présidé par M. Barillot, Directeur général de la Société des Eaux d'Evian et vice-président de la Chambre de Commerce de Haute-Savoie, a organisé, pour le dimanche 10 septembre, une « Journée savoyarde » au Comptoir suisse de Lausanne. Cette journée, qui paraît être dès maintenant assurée du plus grand succès, permettra à nos amis savoisiens de se rendre compte des ressources agricoles et alimentaires de la Suisse et resserrera plus étroitement les liens d'amitié qui unissent les habitants des deux rives du Léman.



ASSOCIATION DES VAUDOISES

Cartes postales. — Mme Widmer fait savoir qu'elle a fait dessiner par M. Louis Curtat et tirer par la maison Sauterlin & Pfeiffer, à Vevey, de nouvelles cartes postales très réussies, où l'on voit deux Vaudoises faisant les foins à Sonchaud. Celles qui désirent en avoir sont priées de s'adresser à Mme Widmer, à Val-Mont s. Territet. Prix pour les Vaudoises : 20 centimes la carte.

Réunion d'automne. — Les sections sont priées d'annoncer à la secrétaire, S. Bonard, Casier-Ville, Lausanne, d'ici au 20 courant, leur participation approximative à la réunion du 24 septembre 1922 à Cossonay. Rendez-vous général à 14 heures.

Royal Biograph. — Cette semaine, deux grands films et deux succès composent le nouveau programme du Royal Biograph : « Le Triomphe du Rail », grand drame réaliste moderne en 4 actes, d'une donnée des plus captivantes et d'une réalisation supérieure ; puis, « Janette, Poupée chinoise », splendide comédie dramatique en 3 actes qui, vrai régal pour le public, sera l'occasion d'applaudir l'exquise vedette américaine miss Shirley Mason. A chaque spectacle, le Gaumont-Journal et le Pathé-Revue complètent le programme.

Vermouth NOBLESSE
DÉLICIEUSE GOURMANDISE

SE BOIT GLACE

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT.

J. MONNET, édit. resp.

Lausanne. — Imp. Pache-Varidel & Bron.